

MAIRIE DE SORNAY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU LUNDI 28 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François MARCHAL, Maire.

Présents : Mr MARCHAL F. Maire, Mmes RIETMANN Odette, GAILLARD Karine, GAUTHIER Christelle, Mrs ALLIOT Benoît, DORDOR Marc, BARBE Dominique, LETHO Alexandre, MARCHAL Luc, BARBE Sylvain

Secrétaire de séance : BARBE Sylvain

Absente excusée : LAMBOLEY Stéphanie

Pouvoir : pouvoir de Mme Lamboley à Mme Gauthier

Début de la séance : 20h40

Ordre du jour :

- Approbation du schéma directeur d'assainissement
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Subvention DETR
 Convention ingénierie 70

Approbation du schéma directeur d'assainissement :

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par l'article L.2224.10 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123-3-1 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} avril 2015 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 27 avril 2015 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement en incluant dans le zonage collectif la maison 4 chemin des grands prés au lieu dit le puiset

-dit que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R123-10 et R123-12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

-dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public : - à la mairie de Sornay aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- à la préfecture de Haute-Saône

-dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

Subvention DETR:

Le Maire explique que suite aux prescriptions de la Direction Départementale des territoires (cellule eau), le coût des travaux est revu à la hausse et que de ce fait le projet de rénovation du petit pont communal pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR. Il propose aux conseillers de déposer un dossier dans ce sens, en complément des autres aides déjà demandées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR
- D'arrêter les modalités de financement comme suit :
 - Montant des travaux HT : 14 330+ 1 200= 15 530€
 - Montant pour imprévus : 500€
 - Conseil général : 2 635€
 - DETR : 6 412€
 - Autofinancement : 6 983€
- D'autoriser le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

La collectivité s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.

Convention Ingénierie70 :

Le Maire expose la proposition de la convention faite par Ingénierie70 concernant l'aménagement de la RD15 route de Montagney (en relation avec les problèmes de vitesse excessive). La prestation pour la réalisation de l'étude s'élève à 470€ HT. A charge de la commune de trouver les entreprises pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider la proposition d'Ingénierie70 et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Questions diverses :

*Mme Rietmann expose les devis pour le renouvellement de la cuisinière de la salle des sports. Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Cuche (gitem).

*sur un tableau de 1 à 12, la commune de Sornay passera en 7^{ème} position pour l'installation de la fibre optique

*courrier d'administré

Fin de séance : 23h30

